

Compte rendu de séance

Séance du 2 Décembre 2019

L'an 2019 et le 2 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, ROZÉ Sylvie, MM : CHAPELOT Pascal, D'ANDIGNÉ Constantin, DROULIN Sylvain, GIRARD Jean-Pierre, MARSAIS Jean-Pierre

Excusé(s) avant donné procuration : Mme GUIGNARD Annick à Mme GARNIER Maryse

Excusé(s) : Mmes : BUNCZUK Elodie, PAQUET Sandra, M. GUIGNARD Christian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches le :

Date de la convocation : 22/11/2019

Date d'affichage : 09/12/2019

et publication ou notification du : 09/12/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

Plan de financement de l'aménagement du centre bourg, des rues de Nouans et de Montrésor sur la RD 760 - Demande de subventions. - réf : 2019/064

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est lancée dans un projet d'aménagement du Centre bourg et des rues de Nouans et de Montrésor sur la RD 760 qui traverse la commune.

Cet aménagement permettra la mise en sécurité des déplacements dits "doux" piétons et vélos en réduisant la vitesse des véhicules motorisés dans l'agglomération. Trois zones d'intervention sont identifiées : le centre bourg avec l'accès aux commerces, la rue de Nouans où se situe l'école et la rue de Montrésor.

L'effacement des réseaux sur la deuxième partie de la rue de Nouans depuis l'école jusqu'à la rue des Loges est inclus dans le projet puisqu'il est un prérequis pour permettre le cheminement piétonnier en sécurité et dans le respect de l'accessibilité de la voirie.

Le coût total estimatif du projet s'élève à 420.784,11 € H.T.

Madame le Maire suggère de déposer un dossier de demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la D.E.T.R.

La partie socle du Fonds Départemental de Solidarité Rurale octroyé par le Département, permet de disposer de la somme de 8.487,00 €. Il serait donc appréciable d'en faire également la demande.

Un montant de 2.462,71 € est déjà confirmé dans le cadre des amendes de police 2019 par le S.T.A.

Le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

	Montant subventionnable H.T.	Taux de subvention	Montant sollicité
DETR	410.852,11 €	76,66 %	315.000,00 €
AMENDES DE POLICE	8733,00 €	0,59 %	2.462,71 €
FDSR(Conseil Départemental)	420.784,11 €	2,02 %	8.487,00 €
Total subventions			325.949,71 €
Fonds propres			4.834,40 €
Emprunt			90.000,00 €
TOTAL			420.784,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- sollicite le concours financier de la DETR et du FDSR pour les montants de subventions détaillées ci-dessus;
- autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Avenant N°1 mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Nouans et de la rue de Montrésor - réf : 2019/065

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 proposé par l'agence URBA 37 sur le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec la commune le 16/03/2017 pour l'aménagement des rues de Nouans et de Montrésor.

En effet, suite au rallongement du périmètre d'étude par l'intégration de la rue de Montrésor dans la continuité de la rue de Nouans, une augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux passe de 130.000,00 € à 310.000,00 € H.T.

Le montant de l'avenant étant de 10.925,00 € il s'ajoute au montant initial de 8.450,00 € et porte le total du marché de mission de maîtrise d'œuvre à 23.250,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n°1 proposé par l'agence URBA 37 sur le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec la commune le 16/03/2017 pour l'aménagement des rues de Nouans et de Montrésor d'un montant de 10.925,00 €.
- Dit que les crédits budgétaires devront être inscrit au budget 2020.
- Charge Madame le Maire de signer l'avenant et de faire exécuter les opérations nécessaires.

Déploiement du réseau de fibre optique : Installation d'un Nœud de Raccordement Optique (N.R.O.) - Cession d'une partie de la parcelle YH 152b - réf : 2019/066

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de déploiement du Très Haut Débit sur le département, le Syndicat Mixte ouvert "Val de Loire Numérique" a désigné TDF / VAL DE LOIRE FIBRE comme délégataire.

Un site d'accueil du NRO (Nœud de Raccordement Optique) sur la commune a été identifié comme potentiellement approprié sur la parcelle cadastrée YH 152b propriété communale.

Il est proposé à la commune de la céder en partie à l'euro symbolique pour une surface d'environ 100 m². Les frais de bornage et tous les frais inhérents à la vente seront entièrement supportés par TDF / Val de Loire Fibre.

Cependant, les questions de nuisances sonores et visuelles font débat. La proximité des habitations et d'un terrain à vendre constructible en fassé de l'emplacement envisagé pour l'installation du NRO rend peu judicieux ce choix auprès du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Refuse la proposition de TDF / VAL DE LOIRE FIBRE d'acquérir à l'euro symbolique une partie de la parcelle communale cadastrée YH 152b pour y implanter le NRO.
- Propose que l'entreprise s'oriente plutôt vers l'installation sur un autre terrain communal situé sur la parcelle YH 141 face à l'usine rue de Nouans et qui se trouve en dehors de la zone pavillonnaire.
- Charge Madame le Maire de notifier cette décision à l'entreprise chargée de réaliser la prospection.

Clôture des trois régies : salle des fêtes, photocopies et vente de médailles de la mairie. Ouverture d'une unique régie "recettes diverses". - réf : 2019/067

Madame le Maire expose au conseil municipal l'observation présentée par Madame la Comptable du Trésor Public. En effet, il est expressément demandé à la commune de clôturer les trois régies de recettes détenues en Mairie soit : vente de médailles, location de la salle des fêtes et photocopies. La régie de la bibliothèque du fait de l'éloignement du site sera maintenue pour des raisons pratiques. L'ouverture d'une régie de recette unique intitulée "recettes diverses" peut être mise en place afin de remplacer les régies clôturées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Dit que les trois régies détenues à la Mairie : vente de médailles, location de la salle des fêtes et photocopies seront clôturées et qu'une unique régie "recette diverses" sera constituée.
- Dit que régie bibliothèque sera conservée en raison de l'éloignement du site par rapport à la mairie.
- Autorise Madame le Maire à constituer cette régie et à en nommer son régisseur de recettes et son mandataire suppléant qui ne percevront ni l'un ni l'autre d'indemnité d'aucune espèce que ce soit.

Participation projet pédagogique école André Cravatte à Perrusson et CFA Saint-Pierre-des-Corps - réf : 2019/068

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de participations aux projets pédagogiques des écoles : André Cravatte de Perrusson pour 3 élèves domiciliés dans la communes et du CFA de Saint-Pierre-des-Corps pour seul 1 élève. La somme demandée est de 30 € par élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de verser une participation de 30 € par enfant résidant dans la commune et scolarisé dans les écoles André Cravatte de Perrusson et au CFA de Saint-Pierre-des-Corps.
- Charge Madame le Maire de faire mandater ces montants.

Participation à l'animation de la bibliothèque octobre 2019. - réf : 2019/069

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une exposition et une animation à la bibliothèque sur le thème du bonheur a été organisée en octobre 2019 conjointement avec la commune de Loché-sur-Indrois qui a intégralement pris en charge les frais du spectacle. Lors de sa réunion du 04 mars 2019 le conseil municipal avait donné son accord de principe pour une participation de 100 €. Il convient à présent d'acter cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Dit que la somme de 100€ sera versée à la mairie de Loché-sur-Indrois dans le cadre de la participation à l'animation sur le thème du bonheur à la bibliothèque.

Amortissement sur 5 ans de la désherbeuse : DM n°4/2019 - réf : 2019/070

Madame le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Loches demande que des écritures comptables d'amortissement d'un montant de 467 €/an soient prévues sur 5 ans pour l'achat en mutualisation de la désherbeuse à eau chaude acquise en 2018 avec cinq autres communes. Cet achat a été réalisé par l'ancienne communauté de communes de Montrésor et les communes concernées ont reversé leur part de l'investissement soit 2335,00 €. Aussi il convient de procéder aux écritures suivantes :

DF : c/6811 = 467 €

RI : c/28041511 = 467 €

équilibrée en dépenses et en recettes par les comptes 021 et 023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Dit de procéder aux écritures d'amortissement de 467€/an sur cinq ans pour la désherbeuse acquise en mutualisation par cinq communes de l'ancienne communauté de communes de Montrésor, telles que décrites ci-dessus.

Virements de crédit investissement. DM n°5/2019 - réf : 2019/071

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prévoir des virements de crédits dans la section investissement afin que les engagements non réglés sur 2019 et non prévus au budget initial permettent le règlement des factures sur l'exercice 2020 avant le vote du BP dans le cadre des "restes à réaliser".

Les montants sont les suivants :

- art/ 2151 op. 120 : +15.222,00 € (Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du centre bourg par l'agence URBA 37)

- art/ 2151 : + 1.878,80 € (Travaux de voirie restant à faire par l'entreprise VERNAT).

- art/ 21312 op.119 : - 17.100,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Dit que des virements de crédit en section d'investissement seront exécutés selon le détail ci-dessus.

Projet de "gazette" du R.P.I. : l'Association des Parents d'Élèves MONVILLOC souhaite mettre en place une gazette afin de communiquer au mieux avec les parents qui n'ont pas accès aux informations générales concernant l'école ou l'A.P.E.

Décoration de Noël : Dans un souci d'économie, le conseil choisi de décorer uniquement la place de l'église et les abords de l'école et de la maison de santé.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 09/12/2019
Le Maire
Maryse GARNIER